



Conseil économique et social

Distr. : Générale
2 août 2011

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité du commerce et de l'investissement

Deuxième session
Bangkok, 27-29 juillet 2011

Rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa deuxième session

Table des matières

	Page
I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son intention...	2
II. Compte rendu des travaux	3
A. Profiter des possibilités de commerce et d'investissement dans la nouvelle décennie.....	3
B. Faciliter le commerce intrarégional	5
C. Promouvoir le commerce et les investissements dans le domaine des biens et services à faible intensité de carbone	7
D. Transférer la technologie pour un commerce et des investissements inclusifs et durables.....	9
E. Intégrer les petites et moyennes entreprises dans l'économie régionale....	10
F. Faire avancer la coopération multilatérale et régionale en matière de commerce et d'investissement	12
G. Examen de l'orientation future du sous-programme.....	14
H. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-huitième session	15
I. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité ..	15
J. Questions diverses	15
K. Adoption du rapport.....	15
III. Organisation de la réunion.....	15
A. Ouverture, durée et organisation de la session.....	15
B. Participation	17
C. Élection du bureau	17
D. Ordre du jour.....	18
Annexe Liste des documents.....	19

I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son intention

1. Le Comité engage le secrétariat à continuer de fournir une assistance technique en matière de facilitation du commerce, notamment dans les domaines du guichet unique et du commerce sans papier, ainsi que pour le renforcement des mécanismes institutionnels nationaux de facilitation du commerce.

2. Le Comité demande que la facilitation du transit soit intégrée dans le programme de facilitation du commerce, et que le secrétariat aide à coordonner les initiatives de coopération régionale dans ce domaine. Il demande aussi que le secrétariat accroisse son soutien à la facilitation du commerce s'agissant notamment des produits agricoles et du respect des normes relatives aux produits.

3. Le Comité est favorable à un accord régional sur l'informatisation des données commerciales et de l'échange de documents. Dans ce contexte, il recommande qu'un projet de résolution sur le commerce sans papier et sur l'informatisation de l'échange international de données et de documents commerciaux soit soumis à la Commission pour examen à sa soixante-huitième session, en 2012.

4. Le Comité appuie l'ensemble des six recommandations présentées par le secrétariat¹ pour faire progresser la facilitation du commerce intrarégional. Il recommande que soit encore renforcée la collaboration du secrétariat avec d'autres organisations internationales et régionales en matière de facilitation du commerce.

5. Le Comité demande au secrétariat d'aider les pays en développement à promouvoir le commerce et les investissements dans les biens, les techniques et les services à faible intensité de carbone par le renforcement des capacités et la facilitation du partage des connaissances, de l'expérience et des pratiques optimales entre les pays et les parties prenantes.

6. Le Comité se félicite des activités du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) et du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP) et demande que ces activités se poursuivent.

7. Le Comité prie le secrétariat de promouvoir la coopération régionale et de fournir une assistance technique pour aider les petites et moyennes entreprises (PME) à s'intégrer efficacement dans les chaînes de valeur mondiales et régionales, et d'apporter son assistance pour la mise au point de mécanismes appropriés de promotion des investissements.

8. Le Comité demande au secrétariat de combler les lacunes en ce qui concerne la formulation des accords commerciaux régionaux (ACR) et l'évaluation de l'impact de ces accords dans différents domaines (notamment le commerce des services, la réduction des listes de produits sensibles en matière de libéralisation tarifaire, les règles d'origine, et les obstacles et normes non tarifaires) par l'intermédiaire du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales (ARTNeT).

¹ Voir E/ESCAP/CTI(2)/1, par.19.

9. Le Comité prie le secrétariat de poursuivre ses activités en matière de renforcement des capacités commerciales (aide pour le commerce, et la promotion de la coopération Sud-Sud dans ce domaine), notamment dans le cadre du Programme Organisation mondiale du commerce (OMC)/CESAP d'assistance technique. Ces activités devraient inclure l'aide apportée aux pays pour accéder à l'OMC.

10. Le Comité prie également le secrétariat de continuer à soutenir l'Accord commercial Asie-Pacifique (ACAP) de manière à faire de celui-ci un moteur de l'intégration régionale.

11. Le Comité recommande que le secrétariat porte son attention sur les domaines prioritaires suivants :

a) Mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce et du transit, en particulier les systèmes de guichet unique et le commerce sans papier ;

b) Assistance aux pays en développement de la région pour leur faciliter l'accès aux marchés et l'obtention des avantages qui en découlent ;

c) Constitution d'un centre de débat sur les questions d'intérêt commun ;

d) Promotion de chaînes de valeur, notamment pour les produits agricoles ;

e) Développement des PME, y compris la promotion des bonnes pratiques et le renforcement des capacités pour le respect des normes ;

f) Promotion et facilitation des investissements ;

g) Promotion du dialogue entre secteur public et secteur privé ;

h) Assistance pour l'accession à l'ACAP ;

i) Aide générale à la formulation de politiques commerciales et d'investissement appropriées.

12. Le Comité prie le secrétariat de concentrer son assistance sur les besoins particuliers des pays les moins avancés et des pays sans littoral.

II. Compte rendu des travaux

A. Profiter des possibilités de commerce et d'investissement dans la nouvelle décennie

13. Le Comité a débattu de la question intitulée « Profiter des possibilités de commerce et d'investissement dans la nouvelle décennie » dans le cadre d'une table ronde animée par le Directeur de la Division du commerce et de l'investissement de la CESAP.

14. Les hauts responsables suivants ont fait un exposé à cette occasion : M. Muhammad Faruk Khan (Bangladesh) ; M. Dalrai Davaasambuu (Mongolie) ; M^{me} Vasana Mututanont (Thaïlande) ; M. Chote Sophonpanich, Président

exécutif de Greenspot (Thaïlande), Vice-Président du Conseil consultatif des entreprises et Président du Forum Asie-Pacifique des entreprises pour 2011; M. Simon Evenett, Professeur de commerce international et de développement économique à l'Université de Saint-Gall ; et M. Wing Thye Woo, Professeur d'économie à l'Université de Californie à Davis.

15. M. Muhammad Faruk Khan a noté que le commerce et les investissements, notamment entre pays de la région, constituaient d'importantes sources de croissance. Il a mentionné le potentiel qui existait pour le commerce et les investissements dans les produits climatiquement intelligents ainsi que pour les services commerciaux, en particulier ceux qui étaient liés au mouvement des personnes physiques. La diversification des exportations, le transfert de technologie, le développement des infrastructures et la mise à niveau des normes dans le secteur agricole étaient importants pour maintenir l'élan de croissance dans les économies de la région. Il fallait donc des politiques nationales propres à promouvoir un climat propice aux activités du secteur privé et à la coopération régionale.

16. M. Dalrai Davaasambuu a noté que l'on s'attendait à ce que le dynamisme de la croissance de la région se poursuive. Cela offrait des possibilités de commerce et d'investissement dans tous les pays, y compris les pays sans littoral. En particulier, l'accroissement de la consommation intérieure et l'amélioration de la connectivité régionale résultant de la conclusion d'accords commerciaux régionaux et du développement des liaisons infrastructurelles concouraient également à la promotion du commerce et des investissements. Le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) et le développement des infrastructures « douces » constituaient des domaines importants qui devraient retenir l'attention. L'intervenant appelait de ses vœux la conclusion rapide du Cycle de négociations de Doha, qui comporterait des avantages évidents pour les pays sans littoral, et se réjouissait de l'accession prochaine de la Mongolie à l'Accord commercial Asie-Pacifique.

17. Mme Vasana Mututanont a estimé qu'il fallait sensibiliser les entreprises, en particulier les PME, aux possibilités d'investissement créées par les initiatives de connectivité sous-régionales en Asie du Sud-Est, telles que le couloir économique Est-Ouest dans la sous-région Bassin du Mékong et, à plus grande échelle, une communauté économique asiatique. Elle a noté par ailleurs que les entreprises devaient faire face à des défis de différentes sortes tels que la persistance des problèmes de dette et l'atonie de la demande dans les pays développés, les changements climatiques, les pénuries d'énergie et le vieillissement de la population. Dans ce contexte, il convenait que les économies de la région poursuivent leur diversification en termes de commerce et de partenaires d'investissement, aussi bien au niveau mondial qu'au niveau régional, et qu'elles cherchent à attirer des investissements « verts ». La Thaïlande quant à elle, mettrait aussi l'accent sur la promotion des investissements dans les secteurs de la haute technologie, des agro-industries et de l'hôtellerie, ainsi que sur la promotion des investissements thaïlandais à l'étranger.

18. M. Wing Thye Woo a estimé qu'il fallait s'attacher à renforcer l'intégration régionale, en particulier le commerce intrarégional dans le contexte d'une situation internationale en pleine mutation. L'intégration régionale allait, selon toute probabilité, déboucher sur une zone régionale de libre-échange plutôt que sur une intégration de type européen avec monnaie commune. Aussi, les efforts d'intégration régionale devraient-ils surtout viser à prévenir de futures

crises financières, notamment par la création d'un fonds monétaire asiatique plutôt que d'une banque centrale asiatique. L'intervenant a également souligné qu'il était essentiel de faire échec au protectionnisme pour tirer parti des possibilités de commerce et d'investissement. Il a préconisé en particulier un régionalisme ouvert pour faire en sorte que les formes régionale et mondiale d'intégration se complètent et ne se traduisent pas par un jeu à somme nulle. Il a toutefois noté que le protectionnisme allait probablement augmenter dans les pays développés, dans la mesure où le redressement économique dans certains pays ne créerait pas d'emplois. Dans ces pays, le chômage était un problème structurel difficile à régler par la seule politique monétaire. La région Asie-Pacifique devrait assumer un rôle important en poursuivant la libéralisation du commerce dans le cadre du système commercial multilatéral et par l'abaissement des droits sur les produits manufacturés.

19. M. Chote Sophonpanich a informé le Comité des résultats du Forum Asie-Pacifique des entreprises, qui avait eu lieu les 25 et 26 juillet 2011, et qu'il avait lui-même présidé.

20. M. Simon Evenett a fait part au Comité des résultats du colloque organisé par le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales (ARTNet) sur le thème « Vers un retour des politiques industrielles? »

21. Le Comité a estimé que, pour que les pays profitent du commerce, il importait de mettre en œuvre des politiques destinées à développer leurs capacités de production. En outre, les principes de justice et d'équité devaient être intégrés dans le système commerce multilatéral et, à cet égard, la conclusion rapide du cycle de Doha était très importante.

B. Faciliter le commerce intrarégional

22. Le Comité était saisi d'un document intitulé « Faciliter le commerce intrarégional » (E/ESCAP/CTI(2)/1), qui a été présenté par le secrétariat. Deux experts invités, M. Sok Siphana (Cambodge) et M. Mozibur Rahman (Bangladesh) ont fait des déclarations sur ce thème.

23. Le Comité a examiné les questions suivantes : a) le commerce intrarégional : coûts et résultats en matière de facilitation des échanges ; b) progrès dans la facilitation du commerce ; c) les activités de la CESAP en matière de facilitation du commerce ; et d) questions à examiner par le Comité.

24. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Bangladesh, Fédération de Russie, Japon, Kirghizistan, Mongolie, Népal, République de Corée et Sri Lanka.

25. Le Comité a reconnu la nécessité de réduire les coûts du commerce intrarégional afin de tirer parti des débouchés commerciaux croissants qui s'offraient au sein de la région de l'Asie et du Pacifique. Il a mis l'accent sur l'importance de la facilitation du commerce pour réduire les coûts du transit, de la documentation, du dédouanement et des autres obstacles non tarifaires, y compris le respect de normes contraignantes et les conditions à observer en matière de certification.

26. Le Comité a félicité le secrétariat pour ses activités en matière de facilitation du commerce. Il a exprimé son ferme appui au Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique (UNNEXT) et au Forum/exposition Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce, que tiendrait sa prochaine réunion à Séoul les 4 et 5 octobre 2011.

27. Le Comité a reçu des informations au sujet du manuel de la CESAP intitulé *Business Process Analysis Guide to simplify Trade Procedures*² (*Guide de l'analyse du processus des affaires pour simplifier les procédures commerciales*), qui avait été utilisé au Cambodge pour favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de la politique d'exportation du riz du pays, et avait contribué à simplifier les procédures d'exportation du riz et à tripler le volume des exportations en l'espace d'un an. Le Comité a demandé au secrétariat de continuer à élaborer des guides simples et pratiques pour la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges et de commerce sans papier auxquels pourraient avoir accès les acteurs non spécialistes et les responsables politiques dans les pays en développement.

28. Soulignant la nécessité d'aborder la facilitation du commerce et du transit de manière intégrée pour parvenir à la connectivité régionale, le Comité a demandé au secrétariat de jeter les bases d'une coopération plus efficace entre les pays d'Asie du Sud pour le traitement des questions de facilitation du commerce et du transit.

29. Le Comité a exprimé son soutien pour la création d'un mécanisme de coordination à l'échelle de l'Asie, qui réunirait les représentants des principales organisations régionales travaillant dans le domaine de la facilitation du commerce, pour permettre de promouvoir la facilitation du commerce intrarégional en général et la facilitation du transit en particulier.

30. Le représentant de la Mongolie s'est félicité de l'aide et de la contribution qu'avaient apportées le secrétariat et l'UNNEXT à l'élaboration d'un plan-cadre de guichet unique ainsi que de l'étude en cours sur la coopération en matière de commerce et de transit dans les couloirs mongols pour le développement des échanges sous-régionaux. La Mongolie demandait la pleine application de la résolution 67/1 de la Commission relative à la Déclaration d'Oulan-Bator : Document final de la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et les écarts de développement dont souffrent les pays en développement sans littoral.

31. Le Comité a souligné les difficultés rencontrées par les exportateurs pour satisfaire aux réglementations des pays partenaires commerciaux et a préconisé l'élaboration et l'application de règles et de normes communes pour remédier à ces difficultés. Il importait de développer l'accès aux marchés au niveau sous-régional, et le Comité a recommandé que la CESAP favorise une coopération régionale accrue par la facilitation du commerce, en particulier par la facilitation du transit.

32. Tout en notant qu'il convenait d'accélérer et d'améliorer la mise en place des guichets électroniques nationaux uniques et des systèmes connexes de commerce et de transit sans papier, le Comité a souligné qu'il importait que ces systèmes soient articulés et reliés entre eux. À cet égard, il a insisté sur le fait que

² Publication des Nations Unies, numéro de vente E.09.II.F.21.

les données et documents commerciaux électroniques devaient pouvoir être utilisés et reconnus de part et d'autre des frontières et a invité en particulier les pays de transit à adopter le guichet unique et la reconnaissance mutuelle des documents dans le cadre des mesures prises pour faciliter les exportations des pays les moins avancés et les pays sans littoral.

33. Le Comité a souligné la nécessité d'une plus grande coordination entre tous les acteurs participant au commerce, y compris les organismes officiels, les banques, les transitaires, et les autres prestataires de services en vue de simplifier plus avant les procédures commerciales et d'améliorer les résultats en matière de facilitation du commerce et de logistique.

C. Promouvoir le commerce et les investissements dans le domaine des biens et services à faible intensité de carbone

34. Le Comité était saisi du document intitulé « Promouvoir le commerce et les investissements dans le domaine des biens et services à faible intensité de carbone » (E/ESCAP/CTI(2)/2), qui a été présenté par le secrétariat.

35. Un panel composé de trois personnes a fait des déclarations sur le sujet: M^{me} Srirat Rastapana (Thaïlande) ; M. Chaiyodh Bunyagdi, Vice-Président de l'Institut thaïlandais de l'environnement ; et M. Manuel Montes, Chef du Groupe de l'analyse des stratégies et politiques de développement, Département des affaires économiques et sociales (Secrétariat de l'ONU).

36. Le Comité a examiné les questions suivantes : a) commerce, investissements et changements climatiques : interdépendance, impacts, et préoccupations des pays en développement ; b) possibilités de commerce et d'investissements dans les biens et services climatiquement intelligents ; c) politiques de promotion du commerce et des investissements dans le domaine des biens et services climatiquement intelligents ; et d) coopération régionale et rôle de la CESAP.

37. Des représentants des pays ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Inde, République islamique d'Iran et Tadjikistan.

38. Le Comité a estimé que le commerce et les investissements dans les biens, services et technologies à faible intensité de carbone, en particulier les technologies de l'énergie renouvelable, pourraient aider les pays à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter, mais il a reconnu les difficultés rencontrées par les pays en développement au niveau des capacités de production et de la technologie à cet égard. Les gouvernements pourraient jouer un rôle important dans ce domaine en fournissant l'appui nécessaire au niveau des politiques, en particulier sous la forme d'un cadre réglementaire perfectionné propre à attirer des investissements de haute qualité et à faible intensité de carbone, et d'un réexamen des politiques de libéralisation et de protection des investissements.

39. À cet égard, le Comité a été informé des mesures prises par divers pays pour promouvoir le commerce et les investissements dans les biens, services et technologies à faible intensité de carbone : adoption de réglementations appropriées ; mise en place de systèmes d'éco-étiquetage ; application de concessions tarifaires sur les importations de biens à faible intensité de carbone ;

adoption de mesures d'incitation à l'investissement vert ; mise sur pied de partenariats entre les pouvoirs publics, le secteur industriel et la société civile ; adoption de politiques d'achats publics écologiques ; promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie ; et diffusion d'informations visant à relever le faible niveau de connaissance des écoproduits. Certains pays envisageaient également de mettre en place des mécanismes nationaux d'échange de droits d'émission de carbone.

40. Le Comité a estimé que les politiques de développement industriel, de réduction de la pauvreté et de durabilité environnementale ne devraient pas être mutuellement exclusives et que les pays avaient besoin d'un cadre décisionnel pour traiter de ces questions selon les besoins.

41. Le Comité a préconisé la mise en place de mécanismes de coopération aux niveaux bilatéral et régional pour le renforcement des capacités et le débat sur l'adaptabilité en matière de protection des droits de propriété intellectuelle afin de permettre un transfert plus efficace des technologies à faible intensité de carbone.

42. Une délégation a recommandé un équilibre entre la libéralisation du commerce des biens « climatiquement intelligents » et l'inadmissibilité de la discrimination à l'encontre des biens traditionnels. Elle a noté par ailleurs que certaines politiques à faible intensité de carbone, telles que celle de l'éco-étiquetage, ne devaient pas être utilisées pour constituer des obstacles non tarifaires. Une délégation s'est déclarée favorable à des partenariats volontaires pour la promotion de mécanismes de marché tels que ceux qui existaient déjà dans le cadre du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.³

43. Le Comité n'a pas appuyé la proposition du secrétariat concernant un partenariat ou un accord régional de commerce et d'investissement pour l'atténuation des effets des changements climatiques ou l'adaptation à ces effets. Il a souligné que les questions relatives aux changements climatiques devraient être traitées par les organismes multilatéraux appropriés tels que le mécanisme du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ; il a mis en garde contre toute activité qui aurait pour effet de concurrencer ou de fragmenter les négociations sur le régime international de lutte contre les changements climatiques. Une extension du rôle du secrétariat dans ce domaine nécessiterait un relèvement de son budget et risquerait de sortir du cadre du programme de travail approuvé pour le Sous-programme du commerce et de l'investissement. Le secrétariat a expliqué que la proposition visait à promouvoir la coopération régionale dans le domaine du commerce et de l'investissement et à permettre à toutes les économies de la région de tirer parti de possibilités commerciales émergentes et des avantages liés à une exploitation novatrice des biens, des technologies et des services à faible intensité de carbone. Le secrétariat a toutefois accepté de retirer cette recommandation.

44. Le Comité a noté l'importance du commerce international des denrées alimentaires organiques, en précisant que ces échanges étaient limités par des normes strictes et par l'absence de capacités de certification dans de nombreux pays en développement.

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, Vol. 2303, No. 30822.

45. Le Comité a relevé l'importance du respect des principes ci-après pour la coopération en matière de commerce et d'investissement dans les biens et services à faible intensité de carbone : a) assurer des avantages communs et prendre dûment en compte l'existence de différences de capacité entre les pays ; b) établir un équilibre sur la base de responsabilités communes mais différenciées ; c) combler les disparités de développement par la coopération inter-pays en matière de recherche-développement et le transfert de technologies à faible intensité de carbone.

D. Transférer la technologie pour un commerce et des investissements inclusifs et durables

46. Le Comité était saisi d'un document intitulé « Transférer la technologie pour un commerce et des investissements inclusifs et durables » (E/ESCAP/CTI(2)/3).

47. Les Directeurs du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) et du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP) ont présenté ce document. M. Mario T. Tabucanon, Professeur émérite invité à l'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies a fait une déclaration liminaire sur le sujet.

48. Le Comité a examiné les questions suivantes : a) situation actuelle et évolution dans la région en matière de transfert de technologie ; b) sécurité alimentaire ; c) gestion des changements climatiques et de l'agriculture ; d) renforcement du développement des petites et moyennes entreprises ; e) promotion du transfert et de l'utilisation des technologies utilisant les énergies renouvelables ; f) opportunités – notamment la coopération Sud-Sud ; g) le CAPTT et l'ONUCGMAP à l'écoute de la région ; h) questions soumises au Comité pour examen.

49. Des représentants des pays ci-après ont fait des déclarations : Chine, Fédération de Russie, République islamique d'Iran et Népal.

50. Le Comité a estimé que le transfert de technologie était au cœur du processus de croissance économique et était nécessaire pour promouvoir un développement inclusif et durable. Dans ce contexte, il a été informé des activités du CAPTT, qui étaient centrées sur la promotion de la coopération Sud-Sud dans des domaines tels que le renforcement des capacités de transfert de technologie des petites et moyennes entreprises, le renforcement des systèmes nationaux d'innovation, la promotion d'un réseautage des réseaux des instituts de recherche-développement de la région, et la promotion du transfert et de l'utilisation des technologies essentielles telles que les technologies utilisant les énergies renouvelables. Il a par ailleurs été informé des activités menées par l'ONUCGMAP pour promouvoir l'agriculture écologiquement durable et mettre en place un système de chaînes de valeur plus écologique et efficient pour l'agriculture mécanisée. Dans toutes ses activités, l'ONUCGMAP s'employait à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur agricole. Le Centre s'employait également à mettre sur pied un réseau Asie-Pacifique pour l'essai des machines agricoles.

51. Le Comité a été informé de la nécessité de promouvoir une production et une consommation durables et, à cet égard, de l'importance de concevoir et de transférer des technologies écologiquement durables, en portant l'attention

principalement sur les petites et moyennes entreprises et le secteur agricole. Pour ce faire, il était nécessaire d'établir les institutions, les mécanismes financiers et les programmes d'enseignement appropriés, et de réduire les barrières commerciales qui touchaient ces technologies.

52. Certaines délégations ont relevé que le programme de travail prévu pour le CAPTT dans le domaine des technologies émergentes, telles que les nanotechnologies, était utile étant donné l'intérêt considérable que suscitaient ces questions : certains pays avaient entrepris de mettre en place des mécanismes institutionnels et d'allouer des fonds pour promouvoir l'application des technologies émergentes dans le cadre de leurs initiatives commerciales globales.

53. Le Comité a fait valoir que, s'il comprenait l'esprit dans lequel le Conseil d'administration du CAPTT avait recommandé un seuil minimum de 30 000 dollars par an pour les pays en développement et de 7 000 dollars pour les pays les moins avancés pour l'appui institutionnel à fournir au Centre, ces contributions devraient être volontaires.

54. Une délégation a recommandé que le CAPTT incorpore les résultats des recherches sur les problèmes pratiques rencontrés en matière de transfert de technologie dans ses travaux relatifs au renforcement des capacités à cet égard, de manière à assurer le partage des données concrètes et des meilleures pratiques.

55. Le Comité a noté la nécessité d'envisager de changer le nom de l'ONUCGMAP pour le mettre en phase avec les besoins de développement actuels dans la région conformément à la proposition présentée par la Secrétaire exécutive lors de son entretien avec la délégation chinoise à la soixante-septième session de la Commission.

56. Le Comité a également noté que l'ONUCGMAP devrait tenir compte des spécificités de la topographie et des autres caractéristiques des pays lorsqu'il traitait des besoins en matière de technologie agricole. À ce propos, il a été informé que ces questions seraient prises en considération lors de la mise en place du réseau Asie-Pacifique proposé pour l'essai des machines agricoles.

E. Intégrer les petites et moyennes entreprises dans l'économie régionale

57. Le Comité était saisi d'un document intitulé « Intégrer les petites et moyennes entreprises dans l'économie régionale » (E/ESCAP/CTI(2)/4).

58. Le Chef de la Section du secteur privé et du développement de la Division du commerce et de l'investissement a présenté ce document. M. Janaka Bandula Sugathadasa, Secrétaire général adjoint au Ministère de l'industrie et du commerce de Sri Lanka et M^{me} Wimonkan Kosumas, Directrice générale adjointe du Bureau de la promotion des petites et moyennes entreprises de Thaïlande, ont fait des déclarations sur le sujet. M^{me} Habiba Tasneem Chowdhury, Coordinatrice en chef de l'*Institute of Hazrat Mohammad*, a informé le Comité des résultats de la Réunion régionale des réseaux locaux/sociétés multinationales du Pacte mondial : « Partnerships for Corporate Sustainability », qui s'était tenue le 25 juillet 2011.

59. Le Comité a examiné les questions suivantes : a) l'état du secteur des petites et moyennes entreprises et son développement ; b) l'apparition de chaînes de valeur et d'opportunités mondiales pour les petites et moyennes entreprises ;

c) les politiques et possibilités de développement des petites et moyennes entreprises ; d) la promotion et la facilitation des flux intrarégionaux d'investissements étrangers directs vers les pays les moins avancés ; e) la promotion de la responsabilité sociale de l'entreprise ; f) les activités de la CESAP dans le domaine du développement des petites et moyennes entreprises ; et g) les questions à examiner par le Comité.

60. Des représentants des pays ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh, Fédération de Russie, Japon, Mongolie, Népal et Sri Lanka.

61. Le Comité a reconnu l'importance des PME dans l'économie nationale et les problèmes qu'elles rencontraient concernant notamment l'accès approprié aux financements, la technologie, les marchés, la main-d'œuvre qualifiée, les procédures douanières contraignantes, et la nécessité de se conformer aux normes et aux règles de certification. À cet égard, le Comité a été informé des mesures prises par divers pays de la région pour favoriser le développement des petites et moyennes entreprises.

62. Le Comité a appelé en particulier au renforcement des mécanismes financiers en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment les mécanismes de notation et de garantie du crédit et le crédit à l'exportation. Il a aussi noté que la mise sur pied de sociétés de commerce international pourrait être envisagée.

63. Le Comité a estimé que les petites et moyennes entreprises avaient la responsabilité d'améliorer leur propre performance, tandis que les gouvernements devaient leur offrir un environnement favorable, notamment par la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel et d'infrastructures appropriés. Il était par ailleurs nécessaire d'améliorer la coordination entre les organismes publics et les ministères œuvrant dans le domaine du développement des petites et moyennes entreprises.

64. Le Comité a prié le secrétariat de traiter toutes les questions relatives au développement des PME dans le cadre de la coopération régionale, notamment la coopération Sud-Sud, et, en particulier de prévoir des modalités pour l'échange des données d'expérience et des pratiques optimales.

65. Le Comité, reconnaissant l'importance des investissements étrangers directs (IED) pour promouvoir l'intégration des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, a appelé au rehaussement des niveaux d'investissement intrarégional et a prié le secrétariat d'accorder l'attention voulue à cette question. La délégation mongole a demandé au secrétariat de fournir une assistance technique à la Mongolie pour l'aider à formuler une stratégie globale de promotion des IED lui permettant de réduire sa dépendance économique à l'égard du secteur minier.

66. Le Comité a convenu que les PME avaient également l'obligation d'être socialement responsables et a prié le secrétariat d'aider ces entreprises à appliquer les principes de la responsabilité sociale des entreprises, notamment le Pacte mondial.

67. Le Comité a remercié le secrétariat de l'efficacité avec laquelle il s'était acquitté de ses activités d'assistance technique dans le domaine du développement des petites et moyennes entreprises, en particulier la rédaction

d'un manuel de directives à l'intention des PME. Il a par ailleurs noté avec satisfaction l'appui généreux fourni par le Gouvernement japonais au projet de développement des capacités des petites et moyennes entreprises dans la sous-région Bassin du Mékong en vue de leur pénétration effective sur les marchés régionaux et mondiaux. Il a noté en outre que le projet constituerait un exemple des meilleures pratiques pour promouvoir la participation des PME dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

F. Faire avancer la coopération multilatérale et régionale en matière de commerce et d'investissement

68. Le Comité était saisi d'un document intitulé « Faire avancer la coopération multilatérale et régionale en matière de commerce et d'investissement » (E/ESCAP/CTI(2)/5).

69. Le Directeur de la Division du commerce et de l'investissement a présenté ce document. Les trois membres d'une table ronde sur ce sujet ont fait des déclarations : Mme Indira Murthy Bhattiprolu, Directrice du Département du commerce au Ministère du commerce et de l'industrie de l'Inde ; M. Robert R. Teh, Conseiller à la Division de la recherche économique et des statistiques de l'Organisation mondiale du commerce ; et M. Simon Evenett, Professeur de commerce international et de développement à l'Université de Saint-Gall.

70. Le Comité a examiné les questions suivantes : a) la prolifération des accords commerciaux régionaux ; b) la coopération régionale dans le domaine des investissements ; c) l'avenir du système commercial multilatéral ; d) le rôle de la CESAP pour traiter de ces questions ; e) les questions à soumettre à l'examen du Comité.

71. Les délégations des pays suivants ont fait des déclarations : Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Inde, Japon, Mongolie, Népal, Pakistan et République de Corée.

72. Le Comité a pris note de l'avis selon lequel la région Asie-Pacifique l'emportait pour le nombre d'accords commerciaux régionaux conclus (ACR) mais la contribution de ces accords aux exportations intrarégionales était limitée et l'utilisation des préférences commerciales négociées en vertu de ces accords demeurait faible en raison de règles d'origine complexes et/ou de marges préférentielles étroites prévues dans de nombreux ACR. En outre, l'impact des ACR avait diminué à la suite des réductions tarifaires découlant d'initiatives de libéralisation unilatérales ou multilatérales.

73. Le Comité a noté toutefois que si les ACR pouvaient compléter le système commercial multilatéral il était possible de les consolider quelque peu. Il a également relevé que le champ d'application des ACR allait souvent au-delà du commerce des biens pour porter sur des domaines tels que le commerce des services, les politiques de la concurrence, la facilitation du commerce et l'investissement, et que ces accords traitaient de plus en plus des obstacles au commerce à l'intérieur des frontières et facilitaient l'amélioration des institutions de réglementation. Un mécanisme pour la transparence des ACR avait été institué au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour promouvoir la compatibilité des ACR avec le système commercial multilatéral. Les ACR pouvaient aussi aider la région à poursuivre l'objectif de l'intégration régionale et à accroître le commerce intrarégional. À cet égard, tout en reconnaissant que les

tarifs douaniers sur de nombreux produits avaient déjà été considérablement réduits, le Comité s'est accordé à estimer que les ACR devraient être axés sur l'élimination ou la réduction des obstacles non-tarifaires et sur les mesures de facilitation du commerce, sur la libéralisation du commerce des services et l'investissement, ainsi que sur d'autres domaines dans lesquels l'action entreprise compléterait les efforts déployés dans le cadre du système commercial multilatéral. Dans tous ces domaines, il fallait fournir une assistance technique aux pays les moins avancés.

74. Le Comité a fait observer qu'il fallait veiller à ce que le renforcement et l'approfondissement des ACR n'aboutissent pas à l'introduction de dispositions allant au-delà de celles de l'OMC qui pourraient être néfastes pour les pays en développement, en particulier dans le domaine de la protection des droits de propriété intellectuelle.

75. Le Comité a félicité le secrétariat d'avoir revitalisé l'Accord commercial Asie-Pacifique et lui a demandé de continuer à apporter son appui à l'Accord. Il a relevé que l'ACAP était le plus vaste ACR de la région par la population couverte et qu'il comptait des pays de toute la région, y compris les économies émergentes les plus dynamiques ; il pourrait donc être un moteur d'intégration régionale si le cercle des parties venait à s'élargir. À cet égard, la délégation de la République de Corée a recommandé que tous les membres de la CESAP adhèrent à l'ACAP et elle a engagé tous les membres de l'Accord à en étendre les avantages aux pays non-membres. Le Comité espérait la conclusion rapide de la quatrième série de négociations engagées dans le cadre de l'ACAP et a noté avec intérêt que la Mongolie avait engagé le processus d'accession à l'Accord. La délégation mongole a remercié le secrétariat de lui avoir fourni une assistance technique durant ce processus.

76. Tout en étant conscient des obstacles considérables qui entravaient l'aboutissement du Cycle de Doha pour le développement⁴ et des retards probables qui interviendraient dans la mise en œuvre de l'ensemble final des résultats si un accord venait à être conclu, le Comité a réaffirmé la primauté du système commercial multilatéral et l'importance que revêtait la conclusion d'un ensemble global d'engagements dont tous les pays en développement et les pays à économie en transition tireraient profit à bref délai. Les engagements existants en vertu du système commercial multilatéral devaient être maintenus. Le Comité a également préconisé l'intégration totale des pays les moins avancés et des autres économies défavorisées dans le système commercial multilatéral. Il s'est dit préoccupé à cet égard par la lenteur des négociations et par le désengagement apparent des principaux pays du monde vis-à-vis du système. Le Comité a recommandé que les pays maintiennent leur engagement à l'égard des négociations de Doha et a dit attendre avec intérêt l'accession de la Fédération de Russie à l'OMC.

77. Le Comité a souligné l'importance du renforcement des capacités en matière de commerce et il a demandé à cet égard au secrétariat de renforcer l'aide au commerce pour aider les pays en développement à bénéficier du système commercial multilatéral et de stimuler la coopération Sud-Sud. Dans ce contexte, il a pris note avec satisfaction de la contribution généreuse d'un montant total de 12 milliards de dollars versée par le Japon au titre de l'aide au commerce au cours de la période 2009-2011.

⁴ Voir A/C.2/56/7, annexe.

G. Examen de l'orientation future du sous-programme

78. Le Comité a examiné l'orientation future du sous-programme Commerce et investissement. Le Directeur de la Division du commerce et de l'investissement a présenté la question.

79. Le Comité a examiné en particulier les propositions relatives à l'exécution du programme de travail pour la période 2012-2013 et a pris note des apports proposés au cadre stratégique pour la période 2014-2015 dans le contexte de l'approche programmatique adoptée par la Secrétaire exécutive de la CESAP.

80. Les délégations des pays suivants ont fait des déclarations : Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Népal et Pakistan.

81. La délégation kazakhe a dit qu'elle souhaiterait participer aux programmes du secrétariat relatifs au commerce et aux investissements.

82. La délégation népalaise a demandé que le secrétariat prenne les mesures suivantes : aider les pays les moins avancés et les pays sans littoral à effectuer des analyses sur les principaux produits d'exportation et d'importation ; introduire l'adoption du guichet unique et du commerce sans papier et promouvoir le dialogue public-privé sur l'application de mesures de facilitation du commerce et du transit ; servir de tribune pour l'examen de questions d'intérêt commun en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés et aux pays sans littoral ; promouvoir les chaînes de valeur pour les produits agricoles et forestiers, y compris dans le cadre d'initiatives telles que les programmes « un village un produit » ; diffuser des informations sur la certification des produits alimentaires biologiques et les normes sanitaires et phytosanitaires et renforcer les capacités dans ce domaine ; promouvoir l'adhésion à l'ACAP ; et fournir une assistance globale pour la formulation de politiques appropriées en matière de commerce et d'investissement.

83. La délégation indienne a déclaré que l'Inde n'avait jamais imposé d'obstacles non tarifaires à d'autres pays et a demandé au secrétariat de fournir des informations sur les normes actuellement appliquées par les pays. Elle a en outre fait part au Comité des mesures de facilitation du commerce et de l'investissement actuellement en cours en Inde.

84. La délégation iranienne a demandé qu'une vue d'ensemble détaillée des activités envisagées dans le cadre du sous-programme Commerce et investissement soit présentée lors des futures sessions du Comité pour permettre à celui-ci de donner des orientations appropriées.

85. La délégation pakistanaise a demandé au secrétariat de diffuser des informations sur les obstacles techniques au commerce existant dans la région et d'établir un programme de renforcement des capacités pour l'action dans ce domaine. En outre, elle a demandé au secrétariat de fournir une assistance aux pays en matière de négociations commerciales, notamment pour la rédaction d'accords types, et pour la mise en place de projets «un village, un produit», ainsi que pour le développement des PME.

H. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-huitième session

86. Les États membres ont été invités à débattre des idées à formuler dans les projets de résolution sur le commerce et l'investissement, le transfert de technologie et le matériel et l'ingénierie agricoles dans la région Asie-Pacifique qui pourraient être proposés à la Commission à sa soixante-huitième session pour de plus amples discussions.

87. Présentant ce point de l'ordre du jour, le Directeur de la Division du commerce et de l'investissement a informé le Comité qu'il fallait renouveler le mandat du sous-programme Commerce et investissement, le mandat actuel ayant été établi en 2006 par la résolution 62/6 (« Gérer la mondialisation par le renforcement de la coopération régionale dans les domaines du commerce et des investissements ») adoptée par la Commission à sa soixante-deuxième session.

88. La délégation de la République de Corée a rappelé qu'elle avait demandé au titre du point 5 de l'ordre du jour qu'un projet de résolution sur le commerce sans papier et l'échange électronique transfrontière de données et documents commerciaux soit soumis à l'examen des États membres à la session de la Commission qui se tiendrait en 2012.

89. Aucun projet de résolution n'a été soumis à l'examen du Comité.

I. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité

90. Le Comité a été invité à débattre de la date, du lieu et de l'ordre du jour provisoire de sa troisième session qui devait se tenir en 2013. En l'absence de décision, le secrétariat formulerait en temps voulu une proposition à ce sujet qu'il soumettrait à l'examen du CCRP.

J. Questions diverses

91. Aucune autre question n'a été examinée.

K. Adoption du rapport

92. Le Comité a adopté le rapport sur sa deuxième session le 29 juillet 2011.

III. Organisation de la session

A. Ouverture, durée et organisation

93. Le Comité du commerce et de l'investissement a tenu sa deuxième session à Bangkok du 27 au 29 juillet 2011.

94. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé une allocution de bienvenue au cours de laquelle elle a présenté les principales conclusions du rapport intitulé *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2011*.⁵ Elle a relevé que les échanges commerciaux et les courants d'IED dans la région avaient repris

⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente E.11.II.F.8.

bien que les IED restent concentrés dans un petit nombre d'économies. Elle s'est dite préoccupée par le fait que les pays les moins avancés et certains pays sans littoral continuaient à être marginalisés et à se heurter à des règles commerciales complexes et à d'autres obstacles non tarifaires. Elle a souligné que des possibilités de commerce et d'investissement étaient ouvertes à la région dans trois domaines: l'expansion du commerce et des investissements intrarégionaux en général ; et celle du commerce des services commerciaux et du commerce et des investissements dans les biens, les services et les technologies climatiquement intelligents en particulier. Afin de profiter de ces possibilités, il fallait créer des conditions de commerce et d'investissement favorables, renforcer et consolider les accords commerciaux régionaux dans un format commun, réduire les coûts tarifaires en éliminant les obstacles au commerce à l'intérieur des frontières, assurer la spécialisation et la diversification de la production et accorder une attention accrue au développement des PME grâce à l'adoption et à la mise en œuvre d'un cadre de politique générale systématique et intégré. La Secrétaire exécutive a également insisté sur l'importance que revêtait une issue favorable du cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha. En conclusion, elle a mis en lumière les activités du secrétariat dans le domaine du commerce et de l'investissement, y compris les activités du CAPTT et de l'ONUCGMAP.

95. M. Sarath Amunugama, Ministre d'État chargé de la coopération monétaire internationale de Sri Lanka et Président de la soixante-septième session de la Commission, a prononcé une allocution d'ouverture dans laquelle il a fait observer que la région Asie-Pacifique était devenue le moteur de la croissance mondiale. Toutefois, certains pays de la région restaient à la traîne et il importait de déterminer les possibilités et les problèmes en matière d'investissement et de productivité afin de leur permettre d'adopter les politiques appropriées. Les pays développés devant faire face à des problèmes économiques, il fallait trouver de nouveaux marchés. Il fallait aussi créer d'autres avantages compétitifs que de faibles coûts de main d'œuvre et en particulier améliorer la connectivité et les infrastructures.

96. M. Muhammad Faruk Khan, Ministre du commerce du Bangladesh, a prononcé une allocution d'ouverture dans laquelle il a fait observer que les pays de la région s'étaient en grande partie remis de la crise grâce à la croissance de la demande intérieure et au commerce et aux investissements. La région avait enregistré la croissance la plus dynamique du monde au cours des dix années écoulées. Son pays, le Bangladesh, avait aussi été en mesure de maintenir un taux élevé de croissance des exportations grâce à la politique d'appui à la promotion des exportations mise en place par le Gouvernement et en dépit du fait que les pays les moins avancés s'étaient heurtés à des difficultés dues à l'absence des réformes commerciales envisagées dans le cadre de l'OMC et demeuraient confrontés au protectionnisme des pays tant développés qu'en développement. Dans ce contexte, M. Faruk Khan a préconisé un véritable accès aux marchés pour les pays les moins avancés dans le cadre du Programme de Doha pour le développement et une coopération régionale accrue.

97. M. Yanyong Phuangrach, Secrétaire permanent au Ministère du commerce de la Thaïlande a prononcé une allocution d'ouverture dans laquelle il a fait observer que si le commerce et l'investissement dans la région continuaient à souffrir des problèmes liés aux catastrophes naturelles et à la mondialisation, il existait aussi des opportunités. En particulier, la croissance dynamique enregistrée dans plusieurs pays était la preuve de la force intérieure de la région.

Celle-ci était très diverse et regroupait de nombreux pays très peuplés. Néanmoins, pour tirer profit des occasions offertes, il fallait soutenir activement les PME et renforcer les marchés intérieurs afin d'accroître le commerce intrarégional. Il existait également des possibilités de développement de l'agriculture, d'établissement d'une économie verte et d'amélioration de la connectivité et de la coopération régionales. À cet égard, la communauté économique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui devait être effectivement mise en place en 2015, constituait un pas important vers la promotion des échanges et des investissements intrarégionaux. La Communauté économique de l'ASEAN serait un entreprise difficile mais créerait aussi des possibilités nouvelles et obligerait les États membres à améliorer leur compétitivité.

98. La Secrétaire exécutive de la CESAP a procédé au lancement officiel du rapport intitulé : « *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2011* ». ⁶

B. Participation

99. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont participé à la session : Australie, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande et Macao (Chine).

100. Les représentants des États ci-après ont également participé à la session : Afrique du Sud et République tchèque.

101. Ont participé à la session les représentants des institutions spécialisées et des organismes apparentés suivants : Organisation mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et Union internationale des télécommunications (UIT).

102. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après étaient représentées : Union européenne et Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises (AMPME).

103. Au total, 19 experts et 15 observateurs ont également participé à la session.

C. Élection du bureau

104. Le Comité a élu le bureau suivant :

Président :	M. Mozibur Rahman (Bangladesh)
Vice-présidente :	M ^{me} Lucita Piamontes Reyes (Philippines)
Rapporteur :	M. Alex Kerangpuna (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

⁶ Voir note 5.

D. Ordre du jour

105. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :
1. Ouverture de la session.
 2. Élection du bureau.
 3. Adoption de l'ordre du jour.
 4. Profiter des possibilités de commerce et d'investissement dans la nouvelle décennie.
 5. Faciliter le commerce intrarégional.
 6. Promouvoir le commerce et les investissements dans le domaine des biens et services à faible intensité de carbone.
 7. Transférer la technologie pour un commerce et des investissements inclusifs et durables.
 8. Intégrer les petites et moyennes entreprises dans l'économie régionale.
 9. Faire avancer la coopération multilatérale et régionale en matière de commerce et d'investissement.
 10. Examen de l'orientation future du sous-programme.
 11. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-huitième session.
 12. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité.
 13. Questions diverses.
 14. Adoption du rapport.

Annexe

Liste des documents

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour
<i>Séries générales</i>		
E/ESCAP/CTI(2)/1	Faciliter le commerce intrarégional	5
E/ESCAP/CTI(2)/2	Promouvoir le commerce et les investissements dans le domaine des biens et services à faible intensité de carbone	6
E/ESCAP/CTI(2)/3	Le transfert de technologie pour un commerce et des investissements inclusifs et durables	7
E/ESCAP/CTI(2)/4	Intégrer les petites et moyennes entreprises dans l'économie régionale	8
E/ESCAP/CTI(2)/5	Faire avancer la coopération multilatérale et régionale en matière de commerce et d'investissement	9
<i>Séries limitées</i>		
E/ESCAP/CTI(2)/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	3
E/ESCAP/CTI(2)/L.2	Projet de rapport	14
<i>Séries d'information</i>		
E/ESCAP/CTI(2)/INF/1 (en anglais seulement)	Information note for participants	2
E/ESCAP/CTI(2)/INF/2 (en anglais seulement)	List of participants	2
E/ESCAP/CTI(2)/INF/3	Programme provisoire	1
E/ESCAP/CTI(2)/INF/4 (en anglais seulement)	Report of the Asia-Pacific Business Forum 2011, Bangkok, 25-26 July 2011	4
E/ESCAP/CTI(2)/INF/5 (en anglais seulement)	Outcome document of the ARTNeT Symposium: Towards a return to industrial policy?, Bangkok, 25-26 July 2011	4
E/ESCAP/CTI(2)/INF/6 (en anglais seulement)	Report on the Global Compact Local Networks/Transnational Corporations Regional Meeting: Partnerships for Corporate Sustainability, Bangkok, 25 July 2011	8